



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SYNTHÈSE



IV^e plan stratégique de lutte contre la pollution par la chlordécone 2021-2027

■ Introduction

À l'issue d'un processus de coconstruction mené depuis la fin 2019, associant l'ensemble des acteurs (services de l'État, collectivités, associations, organisations professionnelles), et après une **consultation publique** organisée aux Antilles, le Gouvernement propose un nouveau plan chlordécone IV afin de poursuivre et de renforcer les mesures contre la pollution par la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique.

L'objectif est de construire un plan qui réponde aux besoins de la population et qui l'accompagne dans tous les domaines impactés par la pollution, sur la base d'un travail commun - État, collectivités locales et société civile.

■ Un plan chlordécone IV avec 6 stratégies et un budget renforcé

Ce nouveau plan chlordécone IV (2021-2027) comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population, la gouvernance est renforcée tant au niveau local que national, sous l'égide d'une directrice de projet chargée de la coordination interministérielle et travaillant en étroite collaboration avec les préfets et les présidents des collectivités territoriales.

Le budget global prévisionnel du plan IV pour la période 2021-2027 est fixé à 92 M€ dont plus de 31 M€ financés par le Programme des interventions territoriales de l'État (auquel contribueront les ministères à hauteur de 4,5 M€/an), complétés par d'autres financements de l'État et par des fonds européens (16 M€ à mobiliser par les collectivités).

■ Les objectifs et les mesures des stratégies du plan chlordécone IV

Trois stratégies transversales pour une vision globale et un travail commun des acteurs sur :

- la « **communication** » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics (grand public, consommateurs, travailleurs, professionnels de santé...) en vue de protéger la population ;
- la « **recherche** » pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain ;
- la « **formation et éducation** » pour former le grand public dès le plus jeune âge et les professionnels.

Trois stratégies thématiques pour répondre aux grands enjeux :

- de « **santé - environnement - alimentation** » en vue de protéger la santé, l'environnement et promouvoir une alimentation locale saine et durable vers le « zéro chlordécone » ;
- de « **santé - travail** » à destination des assurés, des médecins et des entreprises ;
- « **socio-économique** » pour accompagner les professionnels impactés.

Le plan chlordécone IV comporte au total 47 mesures dont **10 mesures phares** (■)

■ Stratégie « Communication »

Objectif: Informer la population et les acteurs socio-professionnels, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone.

Mesure C1: Élaborer une stratégie de Communication inter-service et inter-régionale (971 / 972).

■ **Mesure C2:** Informer et lancer des campagnes de communication locale à destination de publics cibles

Mesure C3: Mettre en œuvre des campagnes d'information innovantes destinées aux agriculteurs et aux éleveurs pour favoriser la production de produits sains en zone chlordéconée (programme « JAPRO »)

Mesure C4: Élaborer un socle de messages destiné à être décliné dans toutes les actions de communication en vue de réduire l'exposition alimentaire à la chlordécone.

L'importance du sujet justifie la **mobilisation d'une expertise en sciences humaines et sociales** pour accompagner cette stratégie.

D'une part, il s'agira d'élaborer une **stratégie de communication inter-service et inter-régionale intégrant tous les enjeux du plan.**

→ **Un nouveau site internet unique permettra de clarifier les messages et lutter contre les fausses informations autour de la chlordécone.**

D'autre part, il s'agira de **communiquer à destination de différents public-cibles** (grand public, consommateurs, professionnels) en transmettant une **information harmonisée et adaptée à chaque public.**

→ **Des actions de vulgarisation des réglementations en vigueur seront menées pour les zones de pêches interdites en mer et en rivières.**

→ **Par ailleurs, la communication vers le grand public sur la qualité des eaux sera améliorée.**

→ **Enfin, des actions de sensibilisation seront lancées à destination des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sur les zones contaminées.**

■ Stratégie « Recherche »

Objectif: Développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale, sous le pilotage d'un comité scientifique ayant une vision globale des impacts de la chlordécone, et plus largement des autres pesticides.

- **Mesure R1:** Mettre en place une nouvelle gouvernance des actions de recherche (comité de pilotage scientifique national - CPSN) et une Coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles (CLOReCA).
- Mesure R2:** Co-construire des appels à projets (AAP) dédiés à la problématique de la chlordécone (incluant la remédiation) et de ses métabolites.
- Mesure R3:** Organiser des colloques internationaux de restitution des avancées des travaux relatifs à la contamination des territoires par la chlordécone et ses métabolites environnementaux.
- Mesure R4:** Poursuivre les travaux de l'observatoire OPALE (Observatoire sur la pollution agricole aux Antilles).
- Mesure R5:** Mettre en place une plate-forme analytique au niveau local pour la chlordécone et ses métabolites environnementaux.
- Mesure R6:** Poursuivre les travaux sur les transferts de pollution dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire.
- Mesure R7:** Poursuivre les travaux sur la ressource halieutique, le milieu marin et leur contamination par la chlordécone.
- Mesure R8:** Poursuivre l'étude de cohorte mère-enfant TIMOUN avec le suivi à l'âge péripubertaire.
- Mesure R9:** Poursuivre l'étude de cohorte KP-Caraïbes portant sur le cancer de la prostate.
- Mesure R10:** Étudier les liens entre exposition à la chlordécone et risque d'hémopathies malignes: myélome multiple et lymphome non hodgkinien.
- Mesure R11:** Étudier les liens entre exposition à la chlordécone et risque de cancer: corrélations entre les zones contaminées et l'incidence des cancers en Guadeloupe et en Martinique.
- Mesure R12:** Mener le programme de recherche sur le lien entre exposition à la chlordécone et cancer de la prostate dans le contexte des Antilles.

Une nouvelle **gouvernance des actions de recherche** ainsi qu'une **Coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles** (CloReCa) seront mises en place.

→ **Un nouveau Comité de Pilotage Scientifique National (CPSN) de la recherche sur la chlordécone sera instauré en 2021, en lien avec la coordination locale CLoReCA.**

Des **appels à projets (AAP) dédiés à la problématique de la chlordécone** et de ses métabolites environnementaux, gérés par l'Agence Nationale de la Recherche, seront lancés.

→ **Des AAP seront organisés tous les trois ans, dont le premier sera lancé d'ici 2022.**

Des colloques internationaux de restitution des avancées de la recherche sur les impacts de la contamination des territoires par la chlordécone et ses métabolites seront organisés, à l'instar du colloque d'octobre 2018.

→ **Le prochain colloque est prévu en 2022.**

Les **travaux de l'observatoire OPALE** (Observatoire sur la pollution agricole aux Antilles) seront poursuivis.

→ **Cet observatoire vise à décrire et modéliser le devenir dans l'environnement des pesticides, dont la chlordécone, et la contamination des eaux souterraines et superficielles, jusqu'aux milieux côtiers.**

Une **plate-forme analytique** sera mise en place au niveau local.

→ **Cette plateforme permettra une optimisation des méthodes d'analyses et le développement de procédés d'analyse rapide.**

Les **études scientifiques sur les impacts sanitaires** seront poursuivies.

→ **Il s'agira notamment des études sur les cancers (cancers de la prostate, lymphomes et myélomes multiples...), ou encore sur le développement des adolescents (cohorte Timoun).**

Ainsi que les **études sur les impacts environnementaux**:

→ **En particulier, les travaux sur les transferts de pollution en agriculture (irrigation, élevage) et sur la contamination de la ressource halieutique et du milieu marin seront poursuivis en vue de protéger les écosystèmes et sécuriser la chaîne alimentaire.**

■ Stratégie « Formation-Éducation »

Objectif: Sensibiliser le public scolaire, dont les futurs professionnels de l'agriculture et de la pêche, et la communauté éducative aux problématiques liées à la chlordécone.

■ **Mesure FE1: Information et formation des personnels et des familles.**

Mesure FE2: Formation des éco-délégués.

Mesure FE3: Présentation et déploiement du programme JaFa

Mesure FE4: Création d'un outil d'information et de formation et mise en place de groupes académiques de réflexion et de ressources pédagogiques.

Mesure FE5: Suivi et impulsion des actions et projets éducatifs dans les établissements scolaires et mise en place d'une cellule d'appui, de coordination et de communication académique pour la mise en œuvre d'actions éducatives.

Mesure FE6: Proposer une approche créative et artistique.

■ **Mesure FE7: Sensibiliser les futurs professionnels à la problématique de la chlordécone et les former à des pratiques agroécologiques.**

S'agissant du public scolaire, les mesures seront pilotées par les rectorats pour éduquer dès le plus jeune âge, pour former et informer les élèves, professeurs, directeurs d'école, chefs d'établissement, personnels de santé de l'éducation nationale...

La politique conduite s'articule autour de trois axes qui se déclinent en plusieurs mesures :

- **Sensibiliser, former et mobiliser les élèves et les personnels:**

Tout d'abord, il s'agira **d'informer et de former les personnels et les familles.**

→ **Cela consiste à mettre à niveau les informations historiques et scientifiques conduisant à une réflexion sur ses pratiques personnelles et à la mise en activité les élèves en intégrant la thématique de la chlordécone dans les cours.**

Ensuite, des **éco-délégués seront formés.**

→ **Il s'agira ici de mettre à niveau les informations scientifiques et historiques en adaptant les formations selon le niveau des élèves.**

Enfin, dans le cadre de ce premier axe, le **programme JaFa sera présenté au public et personnels scolaires.**

→ **Cela permettra une appropriation du programme par les enseignants, en partenariat avec les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et les Agences régionales de santé (ARS).**

- **Mobiliser et créer les ressources pédagogiques nécessaires:**

Il sera créé un **outil d'information et de formation**, avec la **mise en place de groupes académiques de réflexion et de ressources pédagogiques.**

→ **Un outil (mallette pédagogique) sera proposé, des groupes de réflexion seront mis en place afin d'engager la réflexion sur la thématique de la chlordécone et des ressources pédagogiques seront mises à disposition des enseignants.**

- **Accompagner et coordonner des actions et projets éducatifs proposés dans les écoles et établissements scolaires.**

Des actions et des projets éducatifs seront impulsés et suivis dans les établissements scolaires. De plus, **une cellule d'appui, de coordination et de communication académique** sera mise en place pour la mise en œuvre d'actions éducatives.

→ Il sera créé, au niveau académique, une cellule de coordination des actions pour les valoriser et les faire connaître, notamment sur les sites académiques.

Il s'agira également de proposer une **approche créative et artistique**.

→ Cela permettra de favoriser l'expression des élèves sur les problématiques de la chlordécone (organisation de concours pour des productions de type vidéo, accueil d'un auteur de BD en résidence d'artiste).

S'agissant des professionnels de l'agriculture, les mesures seront pilotées par le ministère chargé de l'agriculture.

Il s'agira de former les futurs professionnels du secteur agricole à exercer leur métier en ayant une connaissance adaptée du contexte de la chlordécone.

Cette mesure se décline en deux objectifs opérationnels:

- **Intégrer la problématique de la chlordécone dans les diplômes de l'enseignement agricole.**

→ Cet objectif implique notamment la rénovation de l'ensemble des référentiels des diplômes de l'enseignement agricole d'ici 2025 pour y introduire l'agroécologie et l'inscription de cette problématique dans le plan « enseigner à produire autrement 2 » (EPA 2).

→ La mise en œuvre d'une unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE), à destination des publics adultes, permettant d'adapter le développement de capacités professionnelles, est également proposée pour 2022.

- **Aider et accompagner les enseignants et formateurs / équipes éducatives à former les futurs professionnels à la thématique de la chlordécone, notamment à la gestion des risques qui y sont associés.**

→ Il s'agit de poursuivre le déploiement, l'appropriation et la valorisation d'un livret ressources dans les établissements d'enseignement agricole de Guadeloupe et de Martinique. Ce livret s'adresse aux enseignants et formateurs des établissements d'enseignement et des centres de formation agricoles afin de leur apporter des repères et des références de ressources pédagogiques pour aborder le sujet de la chlordécone avec leurs élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.

S'agissant des professionnels de santé, les mesures seront pilotées par le ministère chargé de la santé.

→ La formation de ces professionnels est traitée dans le cadre du volet « santé » de la stratégie « santé-environnement-alimentation ».

■ Stratégie « Santé - Environnement - Alimentation »

Volet « Santé » :

Objectif: Mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté.

Mesure SEA1: Surveiller l'évolution de l'imprégnation des populations à la chlordécone et autres pesticides et contaminants de l'environnement (étude KANNARI 2).

Mesure SEA2: Évaluer l'exposition par voie alimentaire des populations à la chlordécone.

Mesure SEA3: Garantir l'accès à une eau du réseau public de bonne qualité.

Mesure SEA4: Protéger la santé des autoconsommateurs de produits végétaux, animaux et de la pêche en réduisant leur exposition à la chlordécone.

■ **Mesure SEA5:** Instaurer un dispositif pour doser la chlordécone dans le sang (chlordéconémie).

Mesure SEA6: Protéger la santé des générations futures et des personnes vulnérables.

Mesure SEA7: Former, informer et accompagner tous les professionnels de santé.

Tout d'abord, il s'agira de **surveiller l'évolution de l'imprégnation** des populations et de consolider les **données d'exposition via l'alimentation et l'eau**.

→ L'étude d'imprégnation KANNARI 2 sera lancée en 2021 (suite de l'étude KANNARI, 2018).

→ Les expositions par voie alimentaire seront évaluées à partir des nouvelles données.

→ La qualité des eaux de consommation continuera à être rigoureusement contrôlée.

Ensuite, il s'agira de continuer à **protéger la santé des auto-consommateurs** de produits végétaux, animaux et de la pêche en réduisant leur exposition à la chlordécone.

→ Avec la poursuite du programme JaFa (Jardins Familiaux) en Guadeloupe et en Martinique.

→ De plus, s'agissant des produits de la pêche, le programme TITIRI sera déployé en Guadeloupe et en Martinique.

Par ailleurs, des mesures de **dosage de la chlordécone dans le sang (chlordéconémie)** seront mises en œuvre.

→ Des campagnes de mesures de chlordéconémie seront ainsi menées chez des populations ciblées plus vulnérables notamment les auto-consommateurs « JaFa » et « TITIRI », les femmes avec projet de grossesse / en début de grossesse, les travailleurs...

La **protection de la santé des « générations futures » et des personnes vulnérables** restera une priorité.

→ Les actions de protection des « générations futures » et de sensibilisation des femmes enceintes et en âge de procréer seront poursuivies.

Enfin, il s'agira de **former, informer et accompagner tous les professionnels de santé**.

→ Cela passera par une sensibilisation et un accompagnement renforcé des professionnels de santé.

→ De plus, des consultations de pathologies environnementales seront développées.

Volet « Environnement » :

Objectif : Connaître les expositions et les impacts environnementaux et réduire la pollution par la chlordécone.

Mesure SEA8 : Cartographier les teneurs en chlordécone dans les zones agricoles identifiées à risques.

■ **Mesure SEA9 :** Modéliser les zonages de pollution et informer les élus et habitants des contaminations potentielles des sols sur les zones habitées.

Mesure SEA10 : Informer la population de la qualité des eaux des sources de bord de route et des risques pour leur santé en cas d'usage inapproprié.

Mesure SEA11 : mettre en place la traçabilité et la gestion des terres excavées polluées à la chlordécone pour éviter le transfert de pollution.

Mesure SEA12 : Maîtriser le risque chlordécone dans les composts et supports de culture produits localement.

Tout d'abord, il s'agira de **cartographier les sols**.

→ Un accent particulier sera porté sur la cartographie des sols agricoles, en vue d'adapter les pratiques agricoles et avec l'objectif de poursuivre le travail de **cartographie** engagé lors des précédents plans chlordécone en ciblant sur les zones définies comme à risques.

Il est prévu également de **modéliser les zonages de pollution et d'informer les élus et les habitants** des contaminations potentielles des sols sur les zones habitées.

→ La modélisation, prévue sur 2021-2023, déterminera les zonages de pollution possible dans les zones périurbaines à partir des analyses de bassins versants et des prélèvements puis analyses seront menés sur des points statistiques dans le cadre du plan chlordécone III.

→ Un porter-à-connaissance des zonages prévisionnels sera opéré auprès des élus.

Par ailleurs, les **sources d'eau de « bord de route », souvent contaminées**, seront recensées et analysées.

→ Pour l'ensemble de ces sources, une investigation sera réalisée afin de déterminer le niveau de protection naturelle de la source et la qualité de l'eau. À l'issue de ces investigations, des recommandations sanitaires appropriées seront élaborées et communiquées à la population générale et aux usagers de ces sources.

En outre, des mesures seront prises pour **éviter l'extension de la contamination environnementale**, notamment par le **transport des terres**.

→ Un dispositif pour réglementer les chantiers de travaux publics sera mis en place, permettant au préfet de prendre des arrêtés restreignant ou interdisant les transferts de terres depuis des territoires pour lesquels la contamination à la chlordécone est plus importante, et ainsi éviter la contamination de nouvelles parcelles susceptibles d'être utilisées pour des cultures alimentaires.

Enfin, des mesures seront prises pour **éviter la commercialisation de compost et support de culture susceptibles d'être contaminés**.

→ Des contrôles et analyses réguliers seront menés à la sortie des installations industrielles de compostage mais aussi dans les filières de distribution de composts et supports de culture afin de vérifier l'absence de contamination notable à la chlordécone. Dans le cas contraire, les lots seront retirés des circuits de distribution et détruits.

Volet « Alimentation »:

Objectif: Assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation.

Mesure SEA13: Maintenir une pression de contrôle élevée sur les denrées alimentaires aux stades de la production, de la vente et de l'importation.

Mesure SEA14: Établir un plan de contrôle interservices des denrées alimentaires (fruits et légumes, poissons, œufs...) et de la traçabilité de leurs échanges.

Mesure SEA15: Identifier la qualité et l'origine des produits mis sur le marché et valoriser les produits concernés auprès des consommateurs.

■ **Mesure SEA16:** Développer le service d'analyse gratuit destiné aux professionnels (aquaculteurs, agriculteurs, éleveurs) pour les sols, l'eau et les fourrages.

En premier lieu, il conviendra de maintenir une **pression de contrôle élevée** sur les denrées alimentaires aux stades de la production, de la vente et de l'importation.

→ La surveillance des denrées alimentaires et des aliments pour animaux mis sur le marché sera poursuivie afin de retirer de la consommation les produits non-conformes, y compris les produits importés, et d'identifier les producteurs à accompagner techniquement.

De plus, un **plan de contrôle interservices** des végétaux issus de cultures sensibles, produits de la pêche, œufs, de leur traçabilité lors des échanges, sera établi.

→ Des plans de contrôle coordonnés seront élaborés sur la base d'échange d'informations relatives aux contrôles des circuits dits informels (activités non déclarées).

En outre, il s'agira d'identifier la qualité et l'origine des produits mis sur le marché et de valoriser les produits concernés auprès des consommateurs par des actions de communication adaptées.

→ Cela passera par la valorisation de la production locale présentant des garanties adaptées en termes de gestion du risque chlordécone, la création d'espaces dédiés à la vente des produits locaux, la sécurisation de la commercialisation des productions locales sur les bords de route.

Enfin, un **service d'analyse gratuit destiné aux professionnels** (aquaculteurs, agriculteurs, éleveurs) pour les sols, l'eau et les fourrages sera développé.

→ Il s'agira de poursuivre les analyses de sol gratuites pour les agriculteurs et les éleveurs permettant de compléter la cartographie des sols et de mettre en place des analyses gratuites d'eau et de fourrages pour mesurer le risque de contamination des productions, afin de fournir des éléments d'aide à la décision aux agriculteurs et autres producteurs (aquaculteurs) concernés, leur permettant d'adapter, si besoin, leurs itinéraires techniques.

■ Stratégie « Santé-Travail »

Objectif: Améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail, et améliorer la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs, ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides.

L'enjeu est aussi de mesurer l'impact des actions du Plan chlordécone IV relatives à la stratégie santé travail au regard des attentes locales et des difficultés rencontrées en vue d'améliorer la prévention des risques professionnels et la réparation au titre des maladies professionnelles des travailleurs exposés à la chlordécone.

Mesure ST1: Accompagner les professionnels de santé, dont les professionnels de santé au travail

- Analyser des données de la cohorte de travailleurs
- Renforcer le centre de consultation de pathologies professionnelles et environnementales
- Repérer les maladies professionnelles et promouvoir leur déclaration

■ Mesure ST2: Accompagner les assurés en vue de l'amélioration de la prise en charge de leur maladie professionnelle

- Mettre en place un suivi post-professionnel pour les travailleurs ayant été exposés à la chlordécone
- Expertiser la transposition du dispositif aux exploitants
- Informer et accompagner les assurés dans leurs démarches de déclaration de maladies professionnelles

Mesure ST3: Renforcer les mesures de prévention dans les entreprises

- Mobiliser les services de l'inspection du travail et les services de santé au travail sur les enjeux de prévention de l'exposition des travailleurs à la chlordécone
- Mener des actions de biosurveillance

Mesure ST4: Évaluer la stratégie santé-travail

Tout d'abord, il est essentiel **d'accompagner les professionnels de santé**, dont les **professionnels de santé au travail**:

- Un centre Antilles-Guyane de consultation de pathologies professionnelles et environnementales sera créé, il sera mis à contribution pour appuyer les services de santé au travail dans leurs actions de surveillance de l'état de santé de ces travailleurs.
- Les outils d'aides à la détection de l'origine potentiellement professionnelle des pathologies, comme l'outil Phyt'attitude, seront élaborés ou déployés.

Ensuite, il s'agira **d'accompagner les assurés en vue de la reconnaissance de leur maladie professionnelle**.

- La prise en charge au titre des maladies professionnelles, en particulier liées aux pesticides, sera améliorée grâce à la mise en place du **fonds d'indemnisation des victimes des pesticides** et à la révision ou la création de tableaux des maladies professionnelles.
- L'information sur la reconnaissance des maladies professionnelles sera renforcée par la mise en place d'un accueil physique et la publication d'un guide des droits et démarches.
- Un suivi post-professionnel de ces travailleurs sera également renforcé sur la base des recommandations de l'INMA (Institut national de médecine agricole), attendues début 2021.

En outre, il y aura lieu de **renforcer les mesures de prévention dans les entreprises**.

- En complément de l'action des services de santé au travail, les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dans le cadre des missions des services d'inspection du travail, rappelleront aux entreprises l'obligation d'évaluation du risque chimique, dont la chlordécone et la nécessité pour les entreprises d'adapter les mesures de prévention. Des outils d'évaluation des risques, comme SEIRICH, pourront être déployés.
- Une action de biosurveillance de l'exposition professionnelle est également programmée.

Enfin, cette **stratégie santé-travail sera évaluée**.

- Il est prévu de conduire une recherche-action pour l'évaluation des actions de la stratégie « santé travail » et disposer d'un instrument évolutif et partageable par l'ensemble des parties prenantes de manière à intégrer leurs attentes.

■ Stratégie « Socio-économique »:

Objectif: Accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture.

- **Mesure SE1: Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs activités en zone contaminée.**

Mesure SE2: Adapter la gestion du foncier en zone chlordéconée aux besoins des agriculteurs

- **Mesure SE3: Apporter un soutien aux entreprises de pêche et d'aquaculture marine.**

Mesure SE4: Améliorer les connaissances permettant le développement durable des filières pêche et aquaculture marine.

S'agissant des mesures « agriculture »:

D'une part, il s'agira **d'accompagner les professionnels** dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs activités en zone contaminée.

- **Pour les filières animales: cela consiste à organiser la décontamination des cheptels et à améliorer les pratiques d'élevage.**
- **Pour les filières végétales: il conviendra de réorienter les productions végétales et les itinéraires techniques.**

D'autre part, il est prévu **d'adapter la gestion du foncier** en zone chlordéconée aux besoins des agriculteurs.

- **Cela permettra de préserver les terres indemnes de pollution à la chlordécone par des obligations nouvelles d'analyse des sols lors des mutations foncières.**

S'agissant des mesures « pêche et aquaculture »:

Un **soutien sera apporté aux entreprises de pêche et d'aquaculture marine** impactées par la pollution à la chlordécone.

- **Un dispositif spécifique de traitement de la dette sociale (exonération CSG et CRD et désendettement auprès de l'ENIM et de l'URSSAF) sera étudié et mis en place à travers un plan spécifique en parallèle du plan chlordécone IV.**
- **Un centre d'accompagnement administratif des entreprises de pêche et d'aquaculture sera mis en place en Martinique et un accompagnement des entreprises basé sur un diagnostic socio-économique sera réalisé en Guadeloupe.**

Il s'agira également **d'améliorer les connaissances des filières pêche et aquaculture** marine et du milieu marin.

- **Une étude de collecte des données biologiques et de développement de modèles d'évaluation de stocks à données limitées sera menée.**